



## CONDITIONS POUR LA REPRISE D'UN APPARTEMENT

1. a) La présente inscription doit nous être retournée munie d'une **attestation récente et originale** de l'Office des poursuites mentionnant les montants exacts des poursuites.  
b) Une copie des pièces d'identité  
c) Une copie des fiches de salaire  
d) Les assurances suivantes sont exigées et les attestations doivent être jointes au présent formulaire :
  - assurance ménage et incendie
  - assurance RC couvrant en plus le risque spécial du bris de lavabo, cuvette WC, bidet
  - assurance RC avec extension du risque de détention d'animaux pour les locataires qui en possèdent.
2. Une garantie de loyer est exigée. Elle se montera à 3 loyers nets.
3. Les frais d'inscription de **Fr. 110.00 +TVA** doivent être payés au plus tard 10 jours après l'établissement du contrat. Ils seront également dus au cas où l'intéressé ne reprendrait pas l'appartement alors que les contrats ont déjà été établis et le dossier ouvert.
4. Chaque loyer se paie à l'avance.
5. Pour le logement familial, le contrat de bail devra être signé conjointement et solidairement par les deux époux. Il en est de même pour les personnes vivant en ménage commun.
6. **Pour les étrangers :**  
Nous signons seulement le bail à loyer avec les personnes bénéficiaires d'un permis B ou C.  
Pour les permis L - Le contrat sera fait au nom de l'employeur si ce dernier est d'accord.  
Pour les requérants d'asile ou les réfugiés politiques - Le contrat sera signé par l'organisme d'entraide dont ils sont subordonnés si ce dernier est d'accord.
7. Si l'intéressé ne donne pas toutes les indications demandées dans ce formulaire, sa candidature ne sera pas prise en considération.
8. Gérances Giroud SA offre les plaquettes pour la boîte-aux-lettres et les sonnettes.
9. Pour les appartements subventionnés, les documents suivants sont également à joindre à la présente et ceci pour chaque preneur du bail :
  - copie du dernier avis de taxation
  - formulaire WEG dûment signé

Les renseignements demandés nous sont absolument nécessaires afin d'éviter tous malentendus par la suite et afin de faciliter le bon déroulement des futures relations que nous aurons durant la location. Tous les renseignements seront traités d'une manière confidentielle.

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus.

Si, ultérieurement, elles s'avéreraient intentionnellement fausses ou exagérées, le bailleur se réserve le droit de dénoncer le contrat immédiatement, pour justes motifs.

Le soussigné donne le droit à la gérance de se renseigner sur la personne avant la signature du contrat.

Lieu et date : .....

Signature : .....

Remarques :

.....  
.....  
.....

A retourner à :

Gérances Giroud SA  
Service location  
Rue du Centre 2

Case postale 124      Tél. 026 408 95 65  
1752 Villars-sur-Glâne 1      Fax 026 408 95 60

